

ASSEMBLÉE NATIONALE13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20410

présenté par
Mme Autain**ARTICLE 14**

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Les considérations techniques sur les assiettes de cotisations ne doivent pas masquer que les inégalités augmentent en France. Selon l'INSEE, 2018 est la plus forte progression des inégalités depuis 2010. En vingt ans, la part des salaires dans le produit intérieur brut français a baissé de 9,3 %, ce qui correspond à plus de 100 milliards d'euros en partie transférés vers le capital. »